

# Le Bulletin de l'APPQ

**LES MEMBRES DE L'APPQ \_ ENSEMBLE  
POUR PROGRES\$ÉR !**

**Le Fonds national de l'eau  
Bulletin 2005.018  
Lundi 9 mai 2005**

Créé par la *Loi instituant le Fonds national de l'eau*, le Fonds national de l'eau est principalement destiné à assurer la mise en valeur de l'eau. Il vise notamment à soutenir les mesures prises par le ministre de l'Environnement pour contrôler la gouvernance de l'eau, entre autres en ce qui concerne la protection de la qualité et de la quantité de l'eau au Québec.

Le Fonds est constitué de divers apports prévus à la Loi. L'une de ces sources de financement provient des droits, des redevances, des frais et d'autres types de prélèvement qui sont ou seront imposés par le Gouvernement pour l'utilisation de l'eau.

## Fait à noter

L'ancien ministère de l'Environnement porte dorénavant le nom de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

**Gilles Doyon**  
**Directeur exécutif**  
(514) 705-4880